

TEXTES COMPLÉMENTAIRES

Texte no. 1

Henri Bourassa, «Le Canada doit-il être français ou anglais ?», *Le Devoir*, 26 juillet 1910.

Ce n'est pas un sentiment d'amertume qui m'inspire ces réflexions et ces réminiscences historiques. Ce n'est pas davantage le dessein de faire naître ce sentiment dans l'âme de mes lecteurs. Mon seul objet est de faire comprendre à tous ceux, anglais, français ou irlandais d'origine, qui seraient tentés de l'oublier, que le Canada n'est resté terre anglaise que grâce à la constante fidélité des Canadiens-français. Et cette fidélité mérite d'autant plus de reconnaissance qu'elle s'est manifestée avec le plus d'éclat à une époque où les Canadiens-français tenaient dans leurs mains le sort de la Couronne britannique au Canada, où d'autre part les représentants officiels de la Grande-Bretagne les traitaient en parias. Sans cette fidélité, doublement méritoire, l'Angleterre ne posséderait plus un pouce de territoire en Amérique. Loin de moi la pensée de conclure de là que les Canadiens-français ont acquis le droit de dicter leur volonté à la Couronne ou à la majorité anglochtone du peuple canadien.

Non, le Canada n'est pas et ne doit pas être français.

Il n'est pas non plus et ne doit pas être anglais.

Par sa constitution politique, par sa composition ethnique, comme par le droit naturel, le Canada est une confédération anglo-française, le produit de l'union féconde de deux grandes et nobles races. Il doit rester, sous l'égide de la Couronne d'Angleterre, le patrimoine d'un peuple bilingue.

Aucune de ces deux races n'a le droit de dominer l'autre, de lui imposer, soit dans le gouvernement intérieur du pays, soit à l'égard de la mère-patrie, une politique contraire à la tradition et aux intérêts communs de la confédération.

[...]

Toute tentative de domination ou d'absorption ne fera qu'affaiblir chez les Canadiens-français la force du sentiment national. Le jour où ils ne se sentiront plus chez eux, non seulement dans la province de Québec, mais dans toute l'étendue de la confédération canadienne, où ils ne verront plus dans la constitution, les lois et les mœurs du Canada, la marque de sa double origine, ils cesseront de mettre les institutions du pays au-dessus de celles des États-Unis.

Tous ceux qui, dans l'État ou dans l'Église, s'efforcent d'assimiler les Canadiens-français par la langue, par la formation intellectuelle ou par les habitudes, sont les

pires ennemis de la paix, de la grandeur et surtout de l'unité du peuple canadien.

Texte no. 2

Henri Bourassa, «La lutte pour le français», *Le Devoir*, 17 décembre 1913

La manifestation de lundi, en faveur de l'enseignement du français dans l'Ontario, a été fort intéressante et éminemment instructive. Essayons d'en dégager les leçons principales.

La première, c'est que le régime que les autorités provinciales veulent imposer aux écoles bilingues d'Ontario est absolument injustifiable, à tous les points de vue.

[...]

La deuxième leçon, moins apprise, c'est que les Canadiens-français du Québec ont le devoir strict d'appuyer les revendications de leurs compatriotes d'Ontario, et de les appuyer avec énergie, efficacité et constance. Et ce devoir, ils ont un intérêt supérieur à l'exercer.

La Confédération fut la résultante d'un traité solennel entre les deux races-mères du Canada. Chacune de ces races a le droit et le devoir d'en réclamer l'exécution.

La charte constitutionnelle décrète la parité des droits des deux langues dans toutes les sphères de la vie nationale: parlement, tribunaux, administration, archives, documents publics, etc. Les gouvernements provinciaux, qui pourvoient à l'instruction publique, sont donc tenus, moralement, d'après la constitution, de fournir aux contribuables de chacune des provinces du Canada le régime, les méthodes d'enseignement, le personnel pédagogique et tout ce qui est nécessaire pour donner à leurs enfants une connaissance égale des deux langues, partout où les contribuables le réclament.

Texte no. 3

Omer Héroux, «Pour aider les autres...», *Le Devoir*, 29 juin 1922.

On a beaucoup reparlé, et avec grande raison, ces derniers temps de solidarité française. Tous ceux qui réfléchissent un peu à ces choses comprennent parfaitement que les divers groupes français ont, dans la lutte pour la survivance, le devoir de s'entraider. On est pareillement d'accord sur ce point, que le

groupe franco-québécois le plus ancien, le plus compact, celui qui a eu le plus de chances de se développer, a envers les autres des devoirs spéciaux.

Sur la forme que doit, de notre part, prendre pareil concours, on peut longuement discuter. Cela varie, pour une large part, avec les circonstances et les conditions de chaque groupe. Ce qui est constant, cependant, c'est que nous devons à la fois éviter l'indifférence et toute apparence de prétention à la domination, à une sorte d'impérialisme moral. Nous avons assez vivement ressenti ces attitudes, de la part des autres, pour ne pas vouloir les assumer à l'endroit de nos frères des autres provinces ou des États-Unis. Ce qui est constant aussi, c'est que l'un des meilleurs moyens – qui ne doit sûrement pas exclure les autres – d'aider nos frères de race, c'est de nous aider, de nous fortifier nous-mêmes.

Non seulement parce qu'étant plus forts, mieux outillés, nous serons en état de leur rendre plus de services, mais parce que notre réputation, notre exemple, à nous les plus anciens, comptent forcément dans leurs chances d'avenir.

Prenons des exemples concrets.

C'est un élément de force pour un peuple qui est minorité de sentir qu'il appartient à une race vigoureuse, qui a fait sa place dans le monde, qui a une solide envie de vivre. Tout ce que nous ferons pour nous grandir peut fortifier chez les hommes de notre race, aux États-Unis et dans les autres provinces, le sentiment de la fierté de race et donc les aider eux-mêmes à grandir. Influence et action réciproques d'ailleurs: le spectacle des magnifiques énergies déployées par les Franco-Américains, les Acadiens, les Canadiens de l'Ontario et de l'Ouest, est pour nous, de la province de Québec, un perpétuel stimulant.

Tout ce que nous faisons en même temps pour fortifier chez nous la vie française est une aide pour les autres. Non seulement, encore une fois, par la puissance de rayonnement accrue que nous en retirons, mais par l'exemple qui se dégage de cet effort. Ajoutons que, malheureusement, toute défaillance de notre part — nous n'y pensons pas assez — risque de produire au dehors un effet désastreux. C'est pour les faibles, qui vivent dans des circonstances beaucoup moins favorables que nous, une perpétuelle invite à la capitulation.

Texte no. 4

Gérard Filion, «Québec, un État national»,
Le Devoir, 21 septembre 1954

Québec est la seule province où les deux races, anglaise et française, sont traitées sur un pied d'égalité. Cette cohabitation pacifique ne soulève aucun problème insoluble. Je ne crois pas que les Canadiens français aient à se plaindre de la présence d'une vigoureuse minorité de langue anglaise dans la province de Québec, pas plus que les Québécois de langue anglaise ne trouvent gênant de cohabiter avec une population en grande majorité d'expression française. J'irais même jusqu'à affirmer que, si tous les droits juridiques des Québécois de langue anglaise étaient abolis, il n'y aurait pas grand-chose de changé dans le comportement général de la population, ni sur le plan des affaires privées ni sur le plan des institutions politiques.

La constitution canadienne avait prévu certaines sauvegardes, au moins en matière scolaire, en faveur des Canadiens français des autres provinces. Que s'est-il passé ? L'histoire en est écrite.

Il suffit de la lire. Qu'on fasse le bilan des libertés scolaires accordées ou refusées à la minorité française de Victoria à St-Jean de Terre-Neuve : le passif sera plus lourd que l'actif. En Colombie, rien pour les écoles françaises. En Alberta et en Saskatchewan, quelques bribes de droits. Au Manitoba, rien. En Ontario, un régime boiteux pour l'école primaire mais rien au-delà. Dans les provinces maritimes, rien. En somme, le français qui s'enseigne en dehors du Québec, à l'exception de l'Ontario, est plus ou moins un français de contrebande.

[...]

Québec n'est donc pas une province comme les autres, parce qu'il y a dix provinces au Canada où la langue anglaise a droit de cité, avec tous les accessoires qu'une telle situation comporte, tandis qu'il y a une seule province où le français est juridiquement et sociologiquement établi. Ailleurs, il est une marchandise de contrebande.

Si nous montons au niveau de l'État fédéral, nous constatons le même phénomène : bilinguisme pour la province de Québec, unilinguisme pour les neuf autres provinces. Au fait, quand votre ministre des Finances donnera-t-il instruction d'émettre des chèques

d'allocations familiales et de pension de vieillesse bilingues pour tout le Canada ? Sauf pour de rares exceptions, d'autant plus louables qu'elles sont l'exception, la règle qui prévaut à Ottawa, c'est : bilinguisme dans Québec (pas toujours respecté du reste) et unilinguisme dans les neuf autres provinces.

Et voilà, M. Saint-Laurent, comment il se fait que Québec n'est pas une province comme les autres. Ce n'est pas de sa faute, c'est Ottawa qui la traite différemment.